



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belg



19107900

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

30 JUL. 2019

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0888 714 988**

Nom

(en entier) : **SERVICE D'ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE MEDECINE
NUCLEAIRE**

(en abrégé) : **SORMN**

Forme légale : **Société civile à forme de société coopérative à responsabilité
limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Dinant 894 - 5100 Wépion**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2019.

L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, vote le renouvellement du mandat de l'administrateur
SPRL BEVERGAM.

L'assemblée vote le renouvellement du mandat de M. Peter VUYLSETKE mais ce mandat prendra fin le
31/10/2019. Le mandat de M. Peter VUYLSTEKE sera remplacé, à partir du 01/11/2019, par le mandat
d'administrateur de la SPRL VANHAUDERNARDE.

L'assemblée vote également la nomination de la SPRL RADIONC REMOUCHAMPS en remplacement
de l'administrateur SPRL DAISNE COPINE.

Les administrateurs à partir du 24/05/2019 sont donc les suivants :

- Administrateur et administrateur-délégué : SPRL BEVERGAM représentée par Bernard WILLEMART
- Administrateur : SPRL RADIONC REMOUCHAMPS représentée par Vincent REMOUCHAMPS
- Administrateur : M. Peter VUYLSTEKE

Les administrateurs à partir du 01/11/2019 seront donc les suivants :

- Administrateur et administrateur-délégué : SPRL BEVERGAM représentée par Bernard WILLEMART
- Administrateur : SPRL RADIONC REMOUCHAMPS représentée par Vincent REMOUCHAMPS
- Administrateur : SPRL VANHAUDERNARDE représentée par le Dr Vincent VANHAUDENARDE

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué sont exercés à titre gratuit et fixés pour une
durée de 5 ans expirant à l'AG 2024.

Pour extrait conforme,
SPRL BEVERGAM,
Administrateur-délégué
représentée par son représentant permanent
Bernard WILLEMART

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).